

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 2 OCTOBRE 2025

Publiée sur le site Internet de la Ville : 9 octobre 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 septembre 2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : M. Stéphane GENIN

Membres présents : 28

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, Mme Linda TABTE, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-François DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Maryam EL GUIZANI, M. Stevens BOBI, M. François-Xavier PENICAUD, M. Hervé THIBAUD, Mme. Véronique BOUCHER, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Madame Stéphanie VELLA, Monsieur Roger MAZANA

Membres ayant donné pouvoir : 13

Mme Marion CARRIER pouvoir à M. Tarik EZ ZAJJARI
Mme Valérie BOULARD pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
M. Raphaël SULTANA pouvoir à Mme Isabelle DA SILVA
M. Emmanuel MAILLET pouvoir à Mme Sonia GRANDSERRE
Mme Muriel ROBIC pouvoir à M. Pascal MIRALLES-FOMINE
M. Grégory BRUNET pouvoir à M. Jacques CHAMPIER
M. René SIMILLION pouvoir à Mme Christiane RIVOIRE
Mme Marie BRUNET pouvoir à Mme. Véronique BOUCHER
Mme Anne-Lise LANSAQUE pouvoir à M. François-Xavier PENICAUD
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. Stevens BOBI
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Monsieur Djamel BOUABDALLAH
Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO pouvoir à Madame Claire DURAND MOREL
Madame Lucile MOREL pouvoir à Monsieur Roger MAZANA

Membres absents: 2

M. Fatih DEMIRAY, Madame Nesrine MECHKAR

Délibération n°20251002DEL9

AFFAIRES CIVILES

SPL Pôle Funéraire Publique de la Métropole de Lyon – Rapport annuel

RAPPORTEURE : MME JACQUELINE PALLUY

Mesdames, Messieurs,

Par contrat en date du 7 octobre 2016, la commune de Bron a acté sa participation au capital social de la Société Publique Locale (SPL) "Pôle Funéraire Public - Métropole de Lyon".

Aussi, conformément à l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, "les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration", dit rapport annuel des mandataires, ci-annexé.

Pour l'exercice 2024, ce rapport fait apparaître un résultat net bénéficiaire de 432 105 €, soit une augmentation de + 9,7 % par rapport au résultat de l'année 2023 qui était de 393 930 €.

Le chiffre d'affaires (CA) de la SPL s'établit à 6 947 784 €, soit une augmentation de + 5 % par rapport à l'année 2023 dont le CA s'élevait à 6 619 779 €. Le maintien d'un CA en hausse s'explique par la maîtrise des coûts et l'exécution du chantier exceptionnel de reprises des concessions échues ou abandonnées au cimetière de Loyasse.

Par ailleurs, les principaux risques financiers auxquels la SPL doit faire face sont une concurrence accrue du secteur privé, l'augmentation des dotations aux amortissements consécutifs aux investissements des précédentes années (modernisation des fours du crématorium et des chambres funéraires), le transfert des biens mis à disposition par les villes de Lyon et Villeurbanne qui nécessitent des réparations et la hausse du prix de l'énergie.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** de la transmission du rapport annuel des mandataires relatif au bilan d'activité de la SPL "Pôle Funéraire Public – Métropole de Lyon" pour l'exercice 2024.

Après délibération, le Conseil Municipal PREND ACTE du rapport de M. le Maire.

Le Maire,

Jérémie BREAUD